

Quand Glaris fait œuvre de pionnier en Suisse

Fusions de communes et droit de vote à 16 ans: les sujets sont d'actualité dans le canton de Neuchâtel. Ils sont réalité à Glaris. Les autorités alémaniques sont venues l'expliquer mardi aux députés du Grand Conseil.

DANIEL DROZ

«Toute la Suisse s'est frotté les yeux.» En mai 2006, à la surprise générale, la Landsgemeinde du canton de Glaris acceptait la fusion de 25 communes dans trois nouvelles entités. Landamann du canton de Glaris, Marianne Dürst s'est exprimée mardi sur le sujet devant une bonne trentaine de députés neuchâtelois.

«Il est important de partager l'expérience du canton de Glaris», souligne le président du Conseil d'Etat Roland Debély. Le gouvernement neuchâtelois a profité de la visite de son homologue glaronnais pour mettre sur pied cette rencontre. L'occasion de s'inspirer de son exemple? Nous n'en sommes pas encore là. «Chez nous, la fusion des neuf communes en Val-de-Travers a fait les manchettes», dit Marianne Dürst. Le fait que La Côte-aux-Fées et Les Verrières aient refusé la fusion n'aurait pas été possible à Glaris.

Mais qu'est-ce qui a poussé la population du canton alémanique à prendre tout le monde



GRAND CONSEIL. Landamann du canton de Glaris, Marianne Dürst s'est exprimée devant une trentaine de députés neuchâtelois au Château de Neuchâtel.

(DAVID MARCHON)

à contre-pied? «Depuis 2000, les finances inquiétaient», explique la Landamann. «Les impôts ne suffisaient plus à couvrir les dépenses de l'Instruction publique.» Ce n'est pas tout. «Par habitant, Glaris a versé plus à la péréquation que Zurich», ajoute-t-elle. Et de signaler le luxe d'environ 70 collectivités publiques – communes politiques, bourgeoises, scolaires et sociales. Ajoutez y encore «le manque de forces miliciennes».

L'élan politique n'a, du coup, pas manqué. Une Landsgemeinde extraordinaire en novembre 2007 a confirmé le premier vote. «Elle a dépassé toutes les attentes», se réjouit la Landamann. Plus de 15 000 personnes sur les 24 000 électeurs y ont participé!

La naissance des trois communes – Glaris-Nord, Glaris-Centre et Glaris-Sud, mais les noms ne sont pas définitifs – aura pour conséquences, selon Marianne Dürst, un service public et une démocratie au niveau communal renforcés. Economies? Six millions de francs pour les communes, notamment en termes de charges de personnel et «l'infrastructure qu'on peut mettre en synergie».

Les territoires des nouvelles communes n'ont pas été définis par hasard. «Ce sont les

trois régions historiques, le pays d'en haut, le pays du milieu et le pays d'en bas», explique la Landamann. Le canton de Neuchâtel devrait-il forcer les communes à fusionner, interroge un député. «Il n'y a pas un chemin modèle pour changer les structures», dit Marianne Dürst. La Suisse ne connaît pas de modèle de fusion, le challenge est immense, dit-elle en substance.

En mai 2007, la Landsgemeinde de Glaris a une nouvelle fois attiré les regards de toute la Suisse en adoptant, d'une courte tête, le vote à 16 ans. «Les jeunes ont la possibilité de grandir dans les affaires politiques et participer au façonnement de leur avenir, mais pas être actifs dans les structures», souligne le chancelier cantonal Hansjörg Dürst. /DAD

LA QUESTION DU JOUR

Le canton de Neuchâtel doit-il se composer de trois communes?

VOTEZ par SMS en envoyant **DUO COM OUI** ou **DUO COM NON** au numéro **543** (Fr. 0,30/SMS) ou **par internet** sur le site www.arcinfo.ch

RÉAGISSEZ à la question du jour via notre site internet www.arcinfo.ch

L'EXPRESS L'Impartial

TROIS questions à... Marianne Dürst

Landamann (présidente du Conseil d'Etat) du canton de Glaris

1 Les cantons de Glaris et de Neuchâtel ont-ils des points communs?

Nous avons beaucoup de points communs. D'abord, l'industrialisation. Une place de travail sur deux dans le canton de Glaris concerne le secteur secondaire, aujourd'hui les secteurs de la machine-outil et les matières premières synthétiques. D'un point de vue historique, Franz von Bachmann était ici à Neuchâtel en 1815 (réd: le général des troupes suisses opposées à Napoléon). Des paysages magnifiques aussi.

2 Quelles sont les particularités géographiques du canton de Glaris?

Avec une population de 38 100 habitants, Glaris n'est pas un canton de transit. C'est une vallée alpine escarpée. Il est attaché à la Suisse orientale mais aussi au Greater Zurich (réd: l'équivalent du Dews auquel appartient Neuchâtel). C'est aussi un canton à l'esprit pionnier. Glaris a appliqué la première loi sur les fabriques en Europe, la première AVS obligatoire.

3 En 2006, la Landsgemeinde a accepté la fusion de 25 communes dans trois nouvelles. Comment ceci s'est-il passé?

Le gouvernement et le parlement souhaitaient 10 communes. Et arriva la Landsgemeinde. Il y a eu un débat intense. Le modèle des trois communes a été choisi en partie à cause d'une faute tactique des adversaires des fusions. Glaris est passé, selon la «Neue Zürcher Zeitung», de vallée de la désolation à un canton modèle avec trois communes fortes un canton capable de compétitivité.